



BICHE – SAISON 2025

Croisière journée à la Semaine du Golfe

Embarquement et débarquement à Port Blanc (Baden) – De 9h30 à 18h

☐ Mardi 27 mai

☐ Jeudi 29 mai

☐ Mercredi 28 mai

☐ Vendredi 30 mai

Merci de renvoyer ce formulaire complété pour chaque participant accompagné de votre règlement à :
Les Amis du Biche – 11 rue Ingénieur Henry Verrière – 56100 Lorient
Possibilité de régler par virement sur demande

** Ces informations obligatoires sont demandées par les Affaires Maritimes.
Division 170 : Enregistrement des personnes à bord des navires à passagers.*

Monsieur* ☐

Madame* ☐

NOM*

PRÉNOM*

Adresse

Besoins particuliers de soins ou d'assistance
en cas d'urgence*

Téléphone

Date de naissance*

E-mail

Nationalité*

Expérience de navigation : Oui ☐ Précisez ci-dessous Non ☐

☐ **J'accepte les conditions générales d'embarquement jointes.**

Tarifs A partir de 16 ans : 110€ Jusqu'à 15 ans : 70€

Règlement à la réservation

Fait à

Signature

Le



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'EMBARQUEMENT

Les Amis du Biche
11 rue Ingénieur Verrière
56100 LORIENT
www.lebiche.com

Biche est un Thonier Dundee de 21.20 mètres de longueur de coque, 6.60 mètres de large, équipé de voiles et de deux moteurs.

Le propriétaire s'engage à mettre le navire désigné en parfait état de navigation. Il sera armé et équipé conformément aux lois et règlements édictés par les autorités compétentes pour la catégorie de navigation prévue.

Les présentes conditions générales sont réputées acceptées dès la réservation d'une place à bord.

Le propriétaire ne peut garantir l'utilisation du navire et son confort en cas de mauvais temps pendant la période d'utilisation. Les itinéraires, les lieux d'embarquement, d'escales, de débarquement, les horaires et délais ne sont contractuels que dans les limites de sécurité du navire, des passagers et de l'équipage. Les décisions du capitaine du navire sur ces points s'imposent.

Le propriétaire fournira un capitaine et un équipage qualifié conformément au statut du navire et des règlements maritimes applicables. Le capitaine reste maître du bord et de la conduite du navire et seul habilité à prendre toutes décisions qu'il jugera nécessaires à la sécurité du navire et des passagers. Le passager embarqué s'engage à respecter ses décisions.

Le capitaine peut, de sa seule autorité, refuser l'embarquement ou le réembarquement d'un passager qui ne serait manifestement pas en état de prendre la mer du fait de signes évidents d'altération de sa santé mentale ou physique et présentant alors un danger pour lui-même ou pour les autres.

Le capitaine n'autorisera aucun dépassement de la capacité d'embarquement pendant la période. Elle est de 29 passagers pour une sortie à la journée ou demi-journée.

A quai et au mouillage, le capitaine est seul habilité à fixer le nombre maximum de visiteurs à bord. Cependant il est ici précisé que, sauf avis contraire d'autorités administratives compétentes, ce maximum est, pour ce navire, fixé à 70 visiteurs.

L'embarquement et le débarquement se feront aux heures prévues avant le départ. Toutefois, le propriétaire se réserve le droit d'en modifier les lieux, en cas de force majeure. L'itinéraire de navigation est fonction de la faisabilité et de la sécurité. En tout état de cause, la navigation et les escales seront effectuées dans le respect du droit maritime.

Le paiement du prix convenu sera effectué en un versement.

En cas d'annulation du fait du propriétaire, soit la totalité des sommes engagées sera restituée, soit une autre date de sortie peut être convenue. Aucune indemnité supplémentaire ne peut être réclamée.

En cas d'annulation du fait du passager, une autre date de sortie sera proposée, et le remboursement ne sera possible qu'en cas de force majeure. Aucun remboursement ne sera effectué après le départ.

L'association « Les Amis du Biche » a contracté une assurance garantissant les dégâts qui pourraient être occasionnés soit au bateau, soit à des tiers. Les objets et effets personnels ne sont pas garantis.

Le passager conservera son document de transport avec lui pendant toute la durée de la sortie en mer.

Les conditions de cet embarquement sont soumises aux dispositions du Code de Commerce et des textes subséquents applicables à la navigation maritime.

Tous litiges pouvant naître de la validité de l'interprétation ou de l'exécution de la charte-partie seront soumis à une conciliation préalable. En cas d'échec de la conciliation, ils seront soumis au Tribunal de Commerce de Lorient ou toute autre juridiction compétente.

Fait à Lorient le 23 juin 2021 et approuvé par le conseil d'administration des Amis du Biche